

Aujourd'hui, jeudi 1^{er} mars 2018, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 23 février 2018, les membres du conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des fêtes de Gensac-la-Pallue-chemin du grand marais (16130), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Titulaires

Mmes Marilynne AGOSTINHO FERREIRA - Pascale BELLE – MM. Pierre BERTON – Pierre-Yves BRIAND – Rémy BRIAULT – Romuald CARRY – David CHAGNEAUD – Simon CLAVURIER – Jean-Christophe COR – Christian DECOODT – Jean-Jacques DELAGE - Michel DESAFIT – Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Martial DESPORT – Guy DEWEVRE – Christian DUFRONT – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Gérard FAURIE – Gérard GAYOUX – Philippe GESSE – Mme Laurence GIRARD – MM. Michel GOURINCHAS - Jean GRAVERAUD – Mme Marie-Christine GRIGNON – MM. Claude GUIARD – Claude GUINET – Jean-François HEROUARD – Mme Chantal HILLAIRET – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC – MM. Mehdi KALAI – Jean-Marc LACOMBE – Mme Nathalie LACROIX – M. Patrick LAFARGE – Mme Martine PIERRE – MM. Eric LAMBERT – Bertrand LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Michelle LE FLOCH – MM. Jean-Louis LEVESQUE - Eric LIAUD – Mme Françoise MANDEAU – M. Bernard MARCEAU – Mme Véronique MARENDAT – MM. Annick-Franck MARTAUD – Pascal MARTIN - Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Mme Chantal NADEAU – MM. Philippe NIFENECKER – Jean-Marie NOUVEAU - Francis PAUMERO – Bernard PISSOT – Mme Annie-Claude POIRAT – MM. François RABY - François RAUD – Mmes Emilie RICHAUD – Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Patrick SEDLACEK – Dominique SOUCHAUD – Jean-Claude TESSENDIER – Olivier TOUBOUL - Mmes Hélène TOURNADRE – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGIER – Jean-Paul ZUCCHI.

Suppléants

M. Christian MATIGNON (suppléant de M. Michel FOUGERE) - Mme Karine GANRY (suppléante de M. Didier GOIS) -- M. Jean-Pierre MEUNIER (suppléant de M. Jean-Philippe ROY).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Hélène TOURNADRE) – Mme Stéphanie HIBON-MINET (donne pouvoir à M. Jean-Louis LEVESQUE) – Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Lilian JOUSSON (donne pouvoir à Mme Pascale BELLE) – Mme Monique MARTINOT (donne pouvoir à Mme Chantal HILLAIRET) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Catherine PARENT (donne pouvoir à M. François RABY) – Mme Dominique PETIT (donne pouvoir à M. Eric LIAUD) – M. Bernard POPELARD (donne pouvoir à M. David CHAGNEAUD) – M. Alain RIFFAUD (donne pouvoir à Mme Chantal NADEAU) – M. Christophe ROY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE) – M. Jean-François VALEGEAS (donne pouvoir à M. Romuald CARRY).

EXCUSES

MM. Sébastien BRETAUD – Alain CHOLLET – Xavier DAUDIN – Jacques DELIAS – Georges DEVIGE – Mme Stéphanie FRITZ – M. Christian JOBIT – Mme Isabelle LASSALLE.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



ORDRE DU JOUR

THEMATIQUE	Vote simultané « * »	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Désignation du secrétaire de séance				
Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 1^{er} février 2018				
Administration générale - finances		I-1	Devenir des compétences – premiers axes d'évolution	LE PRESIDENT
		I-2	Débat d'orientation budgétaire 2018	LE PRESIDENT
		I-3	Election d'un membre du bureau	LE PRESIDENT
	*	I-4	Camping de Jarnac – demande d'option à l'assujettissement à TVA	LE PRESIDENT
		I-5	Budgets annexes eau-assainissement - assujettissement à la TVA	LE PRESIDENT
		I-6	Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) - Flowvélo	LE PRESIDENT
		I-7	Bilan des AP/CP : budgets annexes eaux et assainissement	LE PRESIDENT
Développement durable et participation citoyenne		II-1	Lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial	P. BELLE
Economie - tourisme	*	III-1	Vente d'un terrain à Châteaubernard à la société CIDECO – groupe cinéma et loisirs	V. MARENDAT
		III-2	ZAE Souillac à Jarnac - vente de terrains à la SARL Epalia	V. MARENDAT

Economie – Tourisme (suite)		III-3	Exploitation de locaux commerciaux dans l’X’EAU	V. MARENDAT
		III-4	Camping de Jarnac - tarifs HT	C. NADEAU
		III-5	Accord-cadre de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de la coulée verte vélo route/Flowvélo le long du fleuve Charente entre Gensac-la-Pallue et Mosnac	F. RABY
Territoire		IV-1	Désignation d’un représentant auprès de la SA Le Foyer	J. ROYER
		IV-2	Programme d’Intérêt Général (PIG) - attribution de subventions à des propriétaires	J. ROYER
	*	IV-3	Définition des modalités de mise à disposition en vue de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Laurent-de-Cognac	A. RIFFAUD
		IV-4	Complément à la délibération 2017/320 sur la révision allégée n°3 du PLU de la commune de Bourg-Charente	A. RIFFAUD
Sport éducation jeunesse		V-1	Construction d’un centre de loisirs à Jarnac – marchés de travaux	F. RABY
		V-2	Proposition de retour à la semaine de 4 jours pour les écoles du territoire de l’ex-communauté de communes de Jarnac	AF. MARTAUD
		V-3	Proposition de suppression des TAP et des NAP exercés par Grand Cognac sur les territoires des ex-communautés de communes de Grand Cognac et de Jarnac	AF. MARTAUD

Culture		VI-1	Soutien aux manifestations ou actions culturelles de dimension communautaire - règlement d'intervention	N. ROY
		VI-2	Ela Polar – versement anticipé de subvention avant le vote du budget primitif	N. ROY
	*	VI-3	Espace découverte - proposition tarifs boutique	N. ROY
		VI-4	Service valorisation du patrimoine : proposition de tarifs	N. ROY
Grand cycle de l'eau	*	VII-1	Règlement du service public d'assainissement non collectif	M. VILLEGER
		VII-2	Tarif assainissement non collectif	M. VILLEGER

Relevé des décisions du président

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Chantal HILLAIRET est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} FEVRIER 2018.

Le procès-verbal du 1^{er} février 2018 est approuvé à l'unanimité.

I-1 DEVENIR DES COMPETENCES – PREMIERS AXES D'EVOLUTION

Le présent rapport a pour objet principalement de traiter du devenir des compétences. Pour autant, le reste des productions de ce séminaire a vocation à nourrir le travail des commissions, et à dresser le cadre de l'action de Grand Cognac. Un projet de territoire plus global sera élaboré ultérieurement.

Chaque groupe de travail a produit des éléments de réflexion, qui soit ont été conclusifs quant au devenir des compétences, soit renvoient à un approfondissement en commission communautaire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour, et 6 Abstentions (Mmes Marie-Jeanne VIAN, Hélène TOURNADRE, et Christel GOMBAUD, et MM. Michel DESAFIT, Jean-Philippe ROY et Jean-Marc LACOMBE).

Arrivée de MM. Philippe NIFENECKER, Jean-François HEROUARD, et Jean-Philippe COR avant le vote.

I-2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Dans les EPCI dont la commune principale compte 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les membres du conseil communautaire PRENNENT ACTE du présent rapport sur le débat d'orientations budgétaires.

I-3. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Suite à la modification de la composition du bureau et à l'élection du Maire délégué de la commune de Viville, il convient de désigner le 66^{ème} membre du Bureau.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 88 voix Pour, et 1 conseiller ne prend pas part au vote.

Vote simultané des rapports I-4, I-5, I-6, et I-7.

I-4. CAMPING DE JARNAC : DEMANDE D'OPTION A L'ASSUJETTISSEMENT A TVA

La gestion d'un camping est considérée comme un service public administratif. Néanmoins, la nature concurrentielle de l'activité soumet donc le camping communautaire de Jarnac à l'application de la TVA. Il convient par conséquent de demander l'option d'assujettissement à TVA, comme le sont par ailleurs les autres équipements touristiques gérés en régie par Grand Cognac.

I-5. BUDGETS ANNEXES EAU-ASSAINISSEMENT : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Grand Cognac exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2017. En 2017, ont été appliqués les tarifs et modes de gestion dans les mêmes conditions que ceux exercés par les communes et syndicats antérieurement compétents, afin d'éviter les effets pour les usagers.

Il convient donc de régulariser les questions d'assujettissement à TVA à compter du 1^{er} janvier 2018. En effet, une partie seulement des tarifs étaient, en 2017, dans le champ d'application de la TVA. Or, la distribution de l'eau ainsi que l'assainissement lorsqu'il est concédé ou affermé est obligatoirement taxable au titre de la TVA dans les EPCI ou communes de plus de 3000 habitants.

Afin que les choix antérieurs de mode de gestion ne créent pas de distorsion trop importante entre les usagers, il est proposé de demander l'option d'assujettissement des 5 budgets annexes eau et assainissement.

I-6. CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : FLOWVÉLO

Grand Cognac souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la Charente, correspondant au tracé de la Flowvélo, itinéraire cyclable interdépartemental. Ces travaux devraient s'étaler sur plusieurs années. Il est donc proposé de créer une autorisation de programme (AP) à hauteur de 4 500 000 €.

La création de l'AP/CP permet d'ouvrir les crédits à hauteur des CP de l'année avant le vote du budget qui les reprend automatiquement. Les AP/CP sont modifiables en cours d'exercice par délibération du conseil communautaire.

I-7. BILAN DES AP/CP – BUDGETS ANNEXES EAU DSP ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

En 2017, 2 opérations étaient gérées dans le cadre d'une AP/CP au sur le budget annexe Eau DSP et 1 au budget annexe Assainissement collectif régie.

Un bilan de fin d'année des AP/CP en cours doit être présenté afin que les crédits de paiements 2017 puissent être reportés sur 2018.

Sous réserve de son approbation, ce rapport fera l'objet de 2 délibérations distinctes.

LE PRESIDENT

Met au vote les rapports qui sont adoptés par 87 voix Pour, et 2 Abstentions (Mme Michelle LE FLOCH, et M. Jean-Claude TESSENIER).

II-1. LANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La loi de transition énergétique d'août 2015 rend obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants la réalisation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018. Constitué d'un diagnostic et d'un plan d'actions, il est élaboré pour une durée de 6 ans. Véritable projet territorial de développement durable, le PCAET devra traduire les engagements de Grand Cognac en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'un maintien d'une bonne qualité de l'air, de l'adaptation aux changements climatiques, du développement des énergies renouvelables et de la sobriété énergétique.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 88 voix Pour, et 1 Abstention (M. Bernard MARCEAU).

III-1. VENTE D'UN TERRAIN Á CHATEAUBERNARD Á LA SOCIETE CIDECO GROUPE CINEMA ET LOISIRS

La société CIDECO, Groupe Cinéma et Loisirs, souhaite acquérir la parcelle cadastrée AN 160 située sur le site des Vauzelles à Châteaubernard afin d'y implanter un nouveau complexe cinématographique de six salles « Cinéma Galaxy ».

Le complexe actuel du Cinéma Galaxy, implanté avenue Victor Hugo, aux portes du centre-ville de Cognac, ne respecte plus les normes obligatoires d'accessibilité. De plus, le projet du nouveau complexe, tel qu'il est envisagé faciliterait le stationnement avec un espace parking spécialement dédié.

Enfin, sa situation géographique, au cœur de la nouvelle zone des Vauzelles, constituerait une implantation stratégique en complément des activités existantes (Centre aquatique et salle omnisport) et à venir.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 80 voix Pour, 5 voix Contre (Mmes Emilie RICHAUD et Laurence GIRARD, et MM. Noël BELLINOT, Richard FERCHAUD, et Gérard JOUANNET), et 4 Abstentions (Mmes Marie-Jeanne VIAN et Danielle JOURZAC, et MM. Patrick SEDLACEK et Dominique SOUCHAUD).

III-2. ZAE SOUILLAC Á JARNAC - VENTE DE TERRAINS Á LA SARL EPALIA

EPALIA, filiale à 100% du groupe SUEZ, se positionne comme le leader français du recyclage palettes. Actuellement implantée à Merpins, et afin de faire face à une croissance forte et durable liée à la

diversification de ses services, la société souhaite acquérir quatre parcelles contiguës situées ZAE de Souillac à Jarnac (AE 661, AE 658, AE 774 AE 392). L'activité envisagée concerne le regroupement, le tri et la réparation de palettes d'occasion.

La commune de Jarnac a retenu leur intention pour son implantation géographique favorable vis-à-vis de ses clients et partenaires.

Avec le doublement d'activité envisagé, escompté sous deux ans, plus d'une dizaine d'emplois supplémentaires sur des postes d'ouvriers est envisagée.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 89 voix Pour.

III-3. EXPLOITATION DE LOCAUX COMMERCIAUX DANS L'X'EAU

L'X'EAU situé sur le Pôle Sportif et Ludique des Vauzelles à Châteaubernard a pour vocation l'apprentissage de la natation, la pratique associative et l'accueil du public. Cet ensemble de 7 100 m² au total, met à disposition deux locaux non meublés de 13 m² dédiés à des activités liées au bien-être. Ces locaux sont implantés à l'intérieur de l'espace aquatique (voir plan et photos ci-joints). L'activité serait exercée par un gestionnaire privé (DCE en pièce-jointe).

Il est proposé de voter le montant de la redevance d'occupation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 88 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SOUCHAUD).

III-4. CAMPING DE JARNAC - TARIFS HT

Compte tenu de la démarche d'assujettissement du camping de Jarnac à la TVA, les tarifs votés au Conseil du 2 Novembre 2018 sont à compléter par les montants Hors Taxe correspondant.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 89 voix Pour.

III-5. ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE LA COULEE VERTE VELOURUTE/FLOWVELO® LE LONG DU FLEUVE CHARENTE ENTRE GENSAC LA PALLUE ET MOSNAC

Il est proposé l'attribution d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre conclu dans le cadre de la loi MOP du 12 juillet 1985, pour la conception-réalisation des aménagements de la coulée verte Flowvélo entre Mosnac et Gensac-La-Pallue.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 86 voix Pour, 2 voix Contre (MM. Jean-Marc LACOMBE et Jean-Claude TESSENDIER), et 1 Abstention (Jean-Philippe ROY).

IV-1. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE LA SA LE FOYER

Il est proposé de désigner un représentant de Grand Cognac au sein de la commission d'attribution des logements HLM de la SA le Foyer.

LE PRESIDENT

Demande aux candidats de se déclarer pour le poste représentant de Grand Cognac au sein de la SA Le Foyer.

Prend acte des candidatures de Madame Catherine PARENT, et de Monsieur Jérôme ROYER et leur demande s'ils souhaitent s'exprimer avant de procéder aux opérations de vote.

François RABY

Donne lecture du document de Mme Catherine PARENT sur sa candidature :

« J'ai l'honneur de proposer ma candidature au sein des délégués des Offices Publics des HLM de la Charente.

Conseillère Départementale siégeant au sein de la commission solidarité pour les personnes âgées et handicapées et Présidente des MAFPA de la Charente, siéger au sein de l'organisme des HLM pour le compte de l'agglomération de Grand Cognac s'inscrit pleinement dans le prolongement et la complémentarité des missions de solidarités humaines mises en œuvre par nos collectivités territoriales. »

Il est procédé au vote.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire a utilisé le vote électronique.

Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de votants :	89
Votes blancs :	6
Abstentions :	4
Voix exprimées :	79
Majorité absolue :	40

ONT OBTENU

M. Jérôme ROYER	43 voix
Mme Catherine PARENT	34 voix
M. Sébastien BRETAUD	1 voix
M. Jean-Claude TESSENDIER	1 voix

Monsieur Jérôme ROYER ayant obtenu la majorité absolue, est désigné représentant de Grand Cognac au sein de la SA le FOYER.

IV-2. PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES

Dans le cadre du dispositif PIG, la communauté d'agglomération de Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le Conseil Départemental pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique et permettre le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 88 voix Pour, et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).

Monsieur Michel GOURINCHAS demande le vote séparé.

IV-3. DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION EN VUE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-COGNAC

La commune de Saint-Laurent de Cognac souhaite procéder à une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte deux évolutions concernant des emplacements réservés, l'un étant à supprimer, l'autre étant à créer.

La création de ce dernier emplacement induit également une modification dans le tracé des plantations à réaliser (l'emplacement réservé se superposant à celui-ci).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 44 voix Pour, 24 voix Contre (Mmes Marilyne AGOSTINHO FERREIRA, Marie-Christine GRIGNON, Chantal HILLAIRET, Anne-Marie MICHENAUD, Véronique MARENDAT, Françoise MANDEAU, Monique MARTINOT, Nathalie LACROIX, et Colette LAURICHESSE, MM. Bernard PISSOT, Jean-Christophe COR, Xavier DAUDIN, Jean-Paul ZUCCHI, Mickaël VILLEGER, Patrick LAFARGE, Jean-François HEROUARD, Claude GUINET, Michel GOURINCHAS, Gérard FAURIE, Dominique MERCIER, Bernard MAUZE, Pascal MARTIN, Bernard MARCEAU, et Bertrand LAURENT), et 21 Abstentions (Mmes Nadia VARLEZ, Dominique PETIT, Hélène TOURNADRE, Marie-Jeanne VIAN, Christel GOMBAUD, Elisabeth DUMONT, et Nicole DESCHAMPHAMLAERE, Martine PIERRE, MM. Jean-Marie NOUVEAU, Olivier TOUBOUL, Philippe NIFENECKER, Simon CLAVURIER, Christian DECOODT, Patrick SEDLACEK, Jean GRAVERAUD, Martial DESPORT, Michel DESAFIT, Annick-Franck MARTAUD, Eric LIAUD, Mehdi KALAI, et Jean-Marc LACOMBE).

IV-4. COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2017/320 SUR LA REVISION ALLEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURG-CHARENTE

La commune de Bourg-Charente a sollicité une procédure de révision allégée afin de rendre constructible l'ancien terrain de football de la commune classé en zone agricole. Cette révision vise ainsi à satisfaire la demande en construction pour des habitations. La procédure a été prescrite par la communauté d'agglomération. Or la délibération a omis une des deux parcelles concernées et le zonage prescrit doit donc être reprécisé.



LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 86 voix Pour, et 3 Abstentions (Mme Martine PIERRE, MM. Michel DESAFIT et Martial DESPORT).

V-1. CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS A JARNAC - MARCHES DE TRAVAUX

Il est proposé l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'un nouveau centre de loisirs intercommunal sans hébergement sur la commune de Jarnac en remplacement de l'équipement actuel vieillissant.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 89 voix Pour.

V-2. PROPOSITION DE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LES ÉCOLES DU TERRITOIRE DE L'EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JARNAC

Le « décret Blanquer » offre la possibilité de déroger au cadre général (« décret Peillon » de 2013) de 4.5 jours de classe par semaine pour les écoles maternelles et élémentaires.

Grand Cognac porte la compétence scolaire pour les écoles du territoire de l'ex communauté de communes de Jarnac.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer pour un retour à 4 jours de classe par semaine pour les écoles du territoire de l'ex communauté de communes de Jarnac, à partir du mois de septembre 2018.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 68 voix Pour, 7 voix Contre (Mmes Marie-Jeanne VIAN, Danielle JOURZAC, et Marianne JEANDIDIER, MM. Mehdi KALAI, Simon CLAVURIER, Romuald CARRY, et Bernard MAUZE), et 14 Abstentions (Mmes Nathalie LACROIX, Christel GOMBAUD, Françoise MANDEAU, Hélène TOURNADRE, Anne-Marie MICHENAUD, et Dominique PETIT, MM. Jean-François HEROUARD, Gérard JOUANNET, Claude GUINET, Eric LIAUD, Michel GOURINCHAS, Michel DESAFIT, Patrick SEDLACEK, et Olivier TOUBOUL).

V-3. PROPOSITION DE SUPPRESSION DES TAP ET DES NAP EXERCÉS PAR GRAND COGNAC SUR LES TERRITOIRES DES EX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE GRAND COGNAC ET DE JARNAC

Le « décret Blanquer » offre la possibilité de déroger au cadre général (« décret Peillon » de 2013) de 4.5 jours de classe par semaine pour les écoles maternelles et élémentaires.

Dans ce contexte la possibilité est offerte aux communes ou EPCI qui exercent la compétence « activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires » de supprimer la mise en place de ces activités.

Grand Cognac porte aujourd'hui la compétence Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour le territoire de l'ex communauté de communes de Grand Cognac et la compétence Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour les écoles du territoire de l'ex communauté de communes de Jarnac.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer pour la suppression des TAP et des NAP exercés par Grand Cognac pour les territoires concernés, à partir du mois de septembre 2018.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 53 voix Pour, 22 voix Contre (Mmes Hélène TOURNADRE, Michelle LE FLOCH, Danielle JOURZAC, Marianne JEANDIDIER, Anne-Marie MICHENAUD, Françoise MANDEAU, Marilynne AGOSTINHO-FERREIRA, Christel GOMBAUD, et Emilie RICHAUD, MM. Olivier TOUBOUL, Jean-François VALEGEAS, Mehdi KALAI, Gérard JOUANNET, Claude GUINET, Bernard MAUZE, Richard FERCHAUD, Simon CLAVURIER, Michel GOURINCHAS, Patrick SEDLACEK, Noël BELLLOT, Jean-François HEROUARD, et Romuald CARRY, et 12 Abstentions (Mmes Marie-Jeanne VIAN, Dominique PETIT, Martine PIERRE, et Annie-Claude POIRAT, MM. David CHAGNEAUD, Christian MEUNIER, Pierre-Yves BRIAND, Eric LIAUD, Michel DESAFIT, Christian DECOODT, Jean GRAVERAUD, et Bernard POPELARD).

VI-1. SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS OU ACTIONS CULTURELLES DE DIMENSION COMMUNAUTAIRE - REGLEMENT D'INTERVENTION

Grand Cognac dans le cadre de ses compétences soutien les associations culturelles, il convient de définir un règlement d'intervention.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 85 voix Pour, et 4 Abstentions (Mmes Martine PIERRE et Anne-Marie MICHENAUD, MM. Michel GOURINCHAS et Jean-Marc LACOMBE).

VI-2. ELA POLAR - VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Afin de pouvoir lancer le prix des lecteurs des bibliothèques et médiathèques de Grand Cognac, il est proposé d'accorder une avance à l'association ELA POLAR.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 89 voix Pour.

VI-3. ESPACE DECOUVERTE - PROPOSITION TARIFS BOUTIQUE

Rapport retiré de l'ordre du jour.

VI-4. SERVICE VALORISATION DU PATRIMOINE - PROPOSITION DE TARIFS

Le service valorisation du patrimoine gère les visites guidées intitulées « escapades », des évènements en lien avec le patrimoine, mais aussi le festival « la guinguette buissonnière », il convient de déterminer la tarification de ces différentes prestations.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 89 voix Pour.

Vote simultané des rapports VII-1 et VII-2.

VII-1. REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Harmonisation à l'échelle de l'agglomération des règlements de service pour l'assainissement non collectif
Proposition d'un règlement de service définissant les obligations mutuelles entre le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et ses usagers qui sont les propriétaires d'immeubles équipés ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif ou les occupants de ces immeubles.

Le règlement s'applique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, en charge du service de l'assainissement non collectif.

VII-2. TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tarifs des redevances du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) applicables à compter de 2018.

LE PRESIDENT

Met au vote les rapports qui sont adoptés par 76 voix Pour, 5 voix Contre (Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE, MM. Lilian JOUSSON, Mehdi KALAI, Dominique SOUCHAUD, et Pascal MARTIN), et 8 Abstentions (MM. Gérard JOUANNET, Patrick LAFARGE, Bertrand LAURENT, Francis PAUMERO, Patrick SEDLACEK, Jean-Philippe ROY, Annick-Franck MARTAUD, et Dominique MERCIER).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président



Jérôme SOURISSEAU